



Séance 5 – 27 juin 2022
Compte rendu sommaire de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi 27 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire de Terres-de-Caux.

DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- ❖ 2022-14 en date du 27.04.2022 : Demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime - Classe environnement du 7 au 10 juin 2022 pour les élèves de CP et CM2 de l'école Jean-Loup Chrétien
- ❖ 2022-15 en date du 18.05.2022 : Renouvellement de la Ligne de Trésorerie
- ❖ 2022-16 en date du 24.05.2022 : Demande de subvention auprès de l'Etat Défense extérieure contre l'incendie - DETR 2022
- ❖ 2022-17 en date du 24.05.2022 : Demande de subvention auprès du Département 76 relative à l'aide accordée aux lieux culturels au titre de l'année 2022

DELIBERATIONS

SUR PROPOSITION DU MAIRE, LE CONSEIL MUNICIPAL A DECIDE

- D'approuver le rapport 2021 de Cinéseine,
- De prolonger l'avenant à la convention avec l'OGEC St Louis,
- D'accepter le projet de l'Espace Santé,
- De donner un avis Favorable sur l'enquête publique Bionorrois,
- D'attribuer les subventions aux associations non conventionnées pour l'année 2021 ou la saison 2020/2021,
- De prolonger l'avenant aux associations conventionnées pour l'année 2021 ou la saison 2021/2022,
- De fixer les tarifs d'occupations du Domaine Public relatifs aux droits de terrasse
- D'approuver la Décision Modificative n°1
- De donner un avis favorable à l'adhésion de la commune d'Arques la Bataille au SDE 76
- De donner un avis favorable à l'adhésion de la commune d'Eu au SDE 76
- De donner un avis favorable à l'adhésion de la commune de Gruchet le Valasse au SDE 76
- De signer la convention avec Caux Seine Agglo pour le groupement de commande de la vidéo protection
- De signer l'avenant n°2 avec Caux Seine Agglo à la convention service informatique mutualisé
- De signer une servitude d'occupation du domaine public avec GRDF pour la gendarmerie
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention pour passage d'un débit de fuite
- De recourir à un service civique pour l'école Jean-Loup Chrétien pour la rentrée 2022/2023
- De modifier le tableau des emplois
- De décider la mise en place d'un Comité Social Territorial
- De fixer le nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial
- De désigner les élus au Comité Social Territorial
- D'inscrire les frais non remboursés à un agent lors d'un accident de travail
- Adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime